

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Ville de Cenon - ZAC Cenon Pont Rouge - Ilôt B2 -
Réalisation du parvis de la Mairie - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la ZAC Cenon Pont Rouge, La Communauté Urbaine de Bordeaux doit réaliser l'aménagement de l'espace public au droit de la mairie.

Ce projet prévoit :

- la réalisation d'un parvis. Il sera composé comme un square, clos de massifs arbustifs. Le matériau de sol envisagé est de qualité (dalle granit) au regard du caractère emblématique du lieu,
- la création d'une voie nouvelle de desserte. il s'agit d'une voie à sens unique se raccordant à l'avenue J. Jaurès avec pour axe la perspective sur le talweg des coteaux. Elle permet une continuité de circulation autour du nouvel îlot et termine ainsi l'urbanisation du secteur.

Les travaux, objet du marché, consistent en :

- l'aménagement des trottoirs depuis l'avenue J. Jaurès
- l'aménagement du parvis de la Mairie
- l'aménagement de la voie de desserte
- l'aménagement des espaces piétons
- l'aménagement d'un plateau surélevé au niveau du raccordement sur la rue des Acacias

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux estimés à 794 314,38 € HT, soit 950 000 €TTC seront imputés, dans le cadre du budget ZAC de l'exercice considéré au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TL00 – Programme HB23

Le délai effectif d'exécution de ces travaux est fixé à 8 mois, mais s'inscrira dans une durée du marché estimée à 12 mois en raison de la libération progressive des emprises d'un bâtiment en cours de réalisation.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la direction de la Commande Publique située Immeuble Le Guyenne – 6^{ème} étage Bordeaux

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

Vu le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le programme de la ZAC Mairie - Cenon Pont Rouge prévoit la création d'un espace public emblématique au droit de la mairie,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent de procéder à une mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres ouvert,

DECIDE QUE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en

application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35- I.1^{er} alinéa du dit code.

ARTICLE 3 :

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées dans le cadre du budget ZAC de l'exercice considéré au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TL00 – Programme HB23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011

M. ALAIN DAVID